

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-2-6-2

Séance du vendredi 15 mars 2024

RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES A RAYONNEMENT D'ÉCHELLE ALSACE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BELTZUNG Maxime, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLF Etienne, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à LUTENBACHER Annick
BEHA Nicole donne procuration à VOGT Pierre
DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
FUCHS Bruno donne procuration à MUNCK Marc
KOBRYN Florian donne procuration à QUINTALLET Ludivine
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à DOLLINGER Isabelle
MEYER Philippe donne procuration à HEMEDINGER Yves
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
SUBLON Yves donne procuration à ISSELE Christelle
VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne
VOGT Victor donne procuration à MAURER Jean-Philippe
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne

EXCUSES :

COUCHOT Alain, DREYFUS Elisabeth, HELDERLE Emilie, JEANPERT Chantal, RAPP Catherine, ZAEGEL Sébastien

ABSENTS :

BEY Françoise, BUFFA Jean-Claude, KAMMERER Joseph, LORENTZ Michel, OEHLER Serge

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2022-1-6-2 du 22 février 2022 relative aux orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-4-6-1 du 20 octobre 2022 relative à la politique de lecture publique – pour des bibliothèques ancrées dans les défis du XXIème siècle,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-5-8-3 du 18 décembre 2023 relative au Budget Primitif 2024 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Patrimoine et rayonnement alsacien du 29 février 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de renouveler le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace aux manifestations littéraires (festivals, forums et salons du livre) à rayonnement d'échelle Alsace,
- Approuve le lancement d'un appel à projet, dont les objectifs sont de :
 - soutenir le rayonnement de l'Alsace en matière de vie et de création littéraires,
 - soutenir le développement d'espaces de rencontre et de médiation entre les acteurs du monde du livre (auteurs, illustrateurs, éditeurs, librairies...) et le grand public,
 - développer les synergies locales entre établissements de lecture publique et manifestations littéraires,
- Approuve le cahier des charges de l'appel à projets « Manifestations littéraires à rayonnement d'échelle Alsace » pour l'année 2024, joint en annexe à la présente délibération ;
- Autorise le Président à lancer l'appel à projets « Manifestations littéraires à rayonnement d'échelle Alsace » pour l'année 2024, avec un délai de dépôt des projets allant du 22 mars 2024 au 30 avril 2024 ;
- Précise que l'enveloppe globale prévue pour 2024 s'élève à 40 000 €.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P171</i>	<i>O003</i>	<i>P171E01</i>	<i>T94</i>	<i>4359-65-65748-313</i>	<i>40 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>40 000 €</i>

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote